

98^e réunion, 27 – 30 juin 2023

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 98^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), 27 – 30 JUIN 2023

Pour examen par le GR-... lors de sa réunion du ... 2023

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 98^e réunion à Strasbourg, du 27 au 30 juin 2023, sous la présidence de Kristīne LĪCIS (Lettonie).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2251(2023) « Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face », 2252(2023) « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et 2254(2023) « La sauvegarde de la démocratie, des droits et de l'environnement dans le commerce international ».

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres, le 5 avril 2023, d'une Déclaration sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, préparée par le CDDH ;
- échangé des vues sur les résultats des 2^e et 3^e réunions du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC) et donné des orientations au DH-SYSC-JC pour ses travaux futurs ;
- reçu des informations des représentants de l'Union européenne (UE) et du Secrétariat sur les progrès réalisés sur l'adhésion de l'UE à la CEDH depuis la réunion extraordinaire du CDDH le 4 avril 2023.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- tenu un Atelier sur les « Droits humains des membres des forces armées » et tenu un échange de vues préliminaire sur ses éventuelles futures activités dans le domaine des droits humains des membres des forces armées ;
- échangé des vues avec Siofra O'LEARY, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme ; décidé de laisser au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- échangé des vues sur les résultats des 6^e et 7^e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), ainsi que sur les résultats de la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique, organisée par la présidence islandaise du Comité des Ministres avec l'assistance du Secrétariat du CDDH ; pris note de l'accent mis sur la question des droits humains et l'environnement dans la Déclaration de Reykjavík ;
- échangé des vues sur les résultats de la 3^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR) ; pris note que les autorités polonaises envisagent d'organiser un « Séminaire de Varsovie » sur des questions pertinentes pour les travaux du CDDH-SCR à l'occasion de sa 5^e réunion ;
- échangé des vues sur l'issue du 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, Islande, 16–17 mai 2023) ;
- pris note des progrès réalisés dans le cadre de son mandat pour 2022–2025, notamment la finalisation, dans les délais impartis, de tous les livrables attendus jusqu'à présent, à l'exception de certains en cours d'élaboration par le CDDH-SCR, pour lesquels il avait déjà noté que les délais fixés étaient manifestement irréalistes ;
- échangé des vues sur son mandat pour 2024–2027 et convenu de proposer quelques changements ; en ce qui concerne son examen futur de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme effectives, pluralistes et indépendantes, a accepté de revenir sur

cette question à la lumière de l'Étude de référence de ENNHRI sur la mise en œuvre de la recommandation ;

- échangé des vues sur la possibilité de proposer une activité relative à la situation des droits humains et les conflits armés dans le mandat 2024–2027 ;
- échangé des vues avec Christoph HENRICHS, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), sur des questions d'intérêt commun, notamment les travaux en cours du CDCJ sur une convention de protection de la profession d'avocat ;
- échangé des vues avec son représentant au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) sur les travaux en cours de ce comité, en particulier concernant les aspects qui figurent également dans le mandat du CDDH ;
- pris note des informations présentées par certains de ses représentants dans des activités externes ;
- pris note des informations relatives à la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) fournies par le Secrétariat, portant notamment sur les résultats de la 2^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe et de l'inclusion d'activités connexes dans le projet de mandat du CDDH pour 2024–2027 ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements portant sur l'usage de l'expression « droits humains » au sein du Conseil de l'Europe, à la suite de la décision prise par le CDDH lors de sa 97^e réunion ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes notifications, extensions et retraits de dérogations à la CEDH ;
- pris note de la publication récente des actes de la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique ;
- adopté son calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2023 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2024.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

Le CDDH a noté le changement au sein de son Secrétariat depuis sa dernière réunion, à savoir le recrutement de Daniel PAP en qualité de Secrétaire du CDDH-ENV.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation, dans les délais impartis, de tous les livrables attendus jusqu'à présent, à l'exception de ceux en cours d'élaboration par le CDDH-SCR, pour lesquels il avait déjà noté que les délais fixés étaient manifestement irréalistes.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : DROITS HUMAINS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

POINT 7 : QUATRIÈME SOMMET

POINT 8 : ACTIVITÉS RECENTES, EN COURS OU À VENIR

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 10 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 11 : CONVENTIONS

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 13 : ÉLECTIONS

POINT 14 : INVITÉS

POINT 15 : PUBLICATIONS

POINT 16 : CALENDRIER

POINT 17 : QUESTIONS DIVERSES